Règlement intérieur de l'Auto école SPAM

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les élèves inscrits au sein de notre auto-école. Il définit les règles de fonctionnement, les obligations de chacun, ainsi que les comportements attendus (envers les formateurs ainsi qu'avec les autres clients) afin d'assurer un cadre de travail respectueux, agréable et propice à l'apprentissage.

1- Annulation des leçons

a) Annulation par l'élève : toute annulation de leçon par l'élève doit être faite au minimum 48h ouvrées avant la séance. Si ce délai n'est pas respecté, la séance sera considérée comme due et donc facturée.
b) Annulation par l'auto-école : L'auto-école se réserve le droit d'annuler toute séance jugée nécessaire au bon fonctionnement de la structure sans préavis. Un report pourra être proposé dans les meilleurs délais en fonction des plannings formateurs.

2- Réservation des leçons

Limitation des réservations : lors de la réservation des leçons en ligne, l'élève est limité à 2 leçons par semaine sur des jours différents. Si un élève réserve plus de séances, l'auto-école se réserve le droit d'annuler les séances supplémentaires, selon la demande.

3- Utilisation du téléphone

a) L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les heures de formations, sauf dans un cadre pédagogique spécifique autorisé par le formateur.
b) Il est strictement interdit de filmer les séances de conduite ou les formations sans autorisation préalable de l'auto-école, qui sont propriétés de l'établissement.

4- Hygiène et Comportement

a) Une attention particulière devra être portée à l'hygiène de l'élève. Les tenues doivent être propres et appropriées à la pratique de la conduite. Particulièrement les chaussures qui devront être à semelle plate pour la pratique en voiture. Un formateur se réserve le droite d'annuler une séance si la tenue de l'élève est jugée inappropriée. La séance serait alors reportée et facturée.
b) Substances psychoactives : il est formellement interdit de consommer, de détenir ou d'être sous l'influence de substances psychoactives avant ou pendant les leçons, que ce soit en salle ou en voiture. Cela comprend les drogues, l'alcool ou toute autre substance altérant les capacités. L'établissement se réserve le droit, en cas de doute, de proposer à l'élève le dépistage. En cas de contrôle par les forces de l'ordre qui s'avère positif, l'établissement se verra dans le droit de restituer le dossier à l'élève sans préavis, ni indemnités.
c) Propreté des locaux : Chaque élève s'engage à respecter la propreté des locaux, y compris les toilettes et les espaces communs. En cas de non-respect des règles de propreté, l'accès aux sanitaires pourra être interdit.
d) Respect obligatoire : tous propos ou actes irrespectueux envers le personnel ou les élèves pourra entraîner une résiliation du contrat

5- Droit à l'image

Chaque élève ayant signé le présent règlement donne son accord pour le droit à l'image. Toutes personnes ne souhaitant pas être reconnue, devra en faire la demande expresse au bureau et par écrit.

6- Ponctualité

Les élèves doivent être présents à l'heure pour leur leçon. En cas de retard, l'auto-école pourra décider d'annuler la séance ou de la réduire, sans remboursement. En cas de retard par le formateur, l'heure de l'élève sera faite intégralement ou reportée.

7- Utilisation du matériel

Le matériel mis à disposition, qu'il s'agisse des véhicules ou des équipements pédagogiques, doit être utilisé conformément à sa destination et avec soin. Aucune dégradation ne sera tolérée. Toute dégradation volontaire o non pourra entraîner une facturation des réparations ou une sanction.

8- Sanctions et Non-respect du règlement

Le non respect de ce règlement intérieur et des règles de vie pourra entraîner la dénonciation du contrat sans indemnités et l'exclusion immédiate de l'élève, sans remboursement des sommes versées.

9- Mandat ANTS

En signant, le candidat autorise l'auto-école à effectuer, pour son compte, les démarches auprès de l'ANTS, dans le respect des règles de confidentialité et de protection des données.

10- Dispositions finales

Le présent règlement peut être modifié à tout moment en fonction des besoins organisationnels ou réglementaires. Les élèves seront informés de toute modification grâce à un affichage du nouveau règlement dans le bureau.
L'inscription à l'auto-école implique l'acceptation sans réserve de ce règlement intérieur. Tout manquement à ses dispositions peut entraîner des sanctions, voire l'annulation de l'inscription.

Fait à Saint Pol de Léon, le 08 juillet 2025